APRÈS ART. 15 N° 6717

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 6717

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Le VI de l'article 14 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est ainsi modifié :

- 1° La seconde phrase est complétée par les mots : « , notamment dans le cadre de la commande publique où ces matériaux doivent être systématiquement privilégiés. » ;
- 2° Est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « Par ailleurs, les filières de formation aux métiers du bâtiment intègrent une sensibilisation sur les enjeux environnementaux de l'utilisation de matériaux biosourcés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer l'usage de matériaux biosourcés dans la commande publique.

Par sa mesure PT7.1, la Convention Citoyenne propose de renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics. Cet article intègre en effet des dispositions intéressantes, mais leur application est repoussée à un délai de 5 ans, et il n'y a aucune obligation de choisir le mieux offrant écologiquement lors d'un appel d'offre.

Pour pallier ce manque, nous proposons de privilégier systématiquement les matériaux biosourcés dans le cadre de la commande publique.

APRÈS ART. 15 N° **6717**

Nous considérons que les leviers de la commande publique et de la formation sont les plus importants pour transformer le secteur du BTP à la hauteur du défi posé par l'urgence écologique et climatique.

Cet amendement vise donc à renforcer l'usage de matériaux biosourcés dans la commande publique. Il s'agit également de préciser les enjeux de sensibilisation à l'usage de ces matériaux biosourcés dans les filières de formation des métiers du bâtiment, pour permettre un choix éclairé.